COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/06/2019 Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



2 avenue Calamun 65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-77

Séance du 18 juin 2019

Référence écriture délib : PC/MS/CS L'an deux mille dix-neuf, le 18 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
46
Dont 7 procurations
Votes pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
11 juin 2019

Présents votants (39): VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André

<u>Titulaires absents non représentés (18)</u>: PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, DELCASSO Maryse, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (7):

TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry ROTGE Gilbert à DUBERNARD Alain BECH Jean-Pierre à ESTRADE Pierre ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-Josée BRUN Didier à FINES Frédéric FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

POME Maryse à NARS Aline

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21.05.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

OBJET : Approbation du procèsverbal du conseil

communautaire du 21.05.19

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID: 065-246500573-20190618-2019_77-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 21.05.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure 65240 ARREAU